

# 2<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL SUR LES REL 2017

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PROVISOIRES

### *Introduction*

Les ressources éducatives libres (REL) désignent tous types de matériels pédagogiques relevant du domaine public ou publiés sous une licence libre permettant aux utilisateurs de les utiliser, copier, adapter, combiner ou partager légalement et librement. Les REL constituent un choix stratégique pour améliorer la qualité de l'éducation et favoriser le dialogue politique, le partage des connaissances et le renforcement des capacités.

Le thème du 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL, « Les REL pour une éducation de qualité, inclusive et équitable : de l'engagement à l'action », reflète le rôle central que peuvent jouer les REL pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) sur l'éducation de qualité.

Le 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL est organisé par l'UNESCO et le Gouvernement de Slovénie, avec le soutien généreux du Gouvernement slovène et de la Fondation William et Flora Hewlett. Ses objectifs sont les suivants :

- Etudier des solutions appropriées afin de relever les défis de l'intégration des pratiques liées aux REL dans les systèmes éducatifs à travers le monde.
- Présenter les meilleures pratiques mondiales en termes de politiques et initiatives relatives aux REL, ainsi que des experts de RE, et,
- Identifier des recommandations pour l'intégration des REL, en lien avec les meilleures pratiques.

En amont du 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL, six Consultations régionales et un questionnaire-enquête sur les REL ont été menés par le Commonwealth of Learning (COL), en étroite coopération avec l'UNESCO et le Gouvernement slovène et avec le soutien généreux de la Fondation William et Flora Hewlett. Ces Consultations régionales ont été organisées grâce au soutien des pouvoirs publics des six pays hôtes. Les six sessions ont eu lieu dans les villes suivantes :

- Kuala Lumpur, Malaisie (Consultation régionale pour l'Asie, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016)
- La Valette, Malte (Consultation régionale pour l'Europe, 23 et 24 février 2017)
- Doha, Qatar (Consultation régionale pour les États arabes, 27 et 28 février 2017)
- Port-Louis, Maurice (Consultation régionale pour l'Afrique, 2 et 3 mars 2017)
- São Paulo, Brésil (Consultation régionale pour les Amériques, 3 et 4 avril 2017)
- Auckland, Nouvelle-Zélande (Consultation régionale pour le Pacifique, 29 et 30 mai 2017).

Les consultations régionales et le questionnaire ont permis de mieux faire connaître les objectifs du 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL et de faire le point sur la mise en œuvre nationale et régionale de la [Déclaration de Paris sur les REL \(2012\)](#).



Le présent document a pour objectif de passer en revue des solutions pour l'intégration des REL au service de l'ODD 4 (« Éducation de qualité »).

## Contexte

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les individus jouissent de droits inaliénables et de libertés fondamentales, y compris du droit de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit (article 19) ainsi que du droit à l'éducation (article 26).

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'ODD 4 invite la communauté internationale à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». L'UNESCO a pour mission de poursuivre cet objectif en s'appuyant sur la [Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030](#) (2015). L'Organisation dispose d'un mandat exhaustif, qui repose sur l'ODD 4, pour faire en sorte que les REL jouent un rôle plus important à tous les niveaux d'éducation, de l'enseignement primaire et secondaire (K-12) à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) 2016 met en évidence trois impératifs primordiaux pour atteindre l'ODD 4 :

- Il insiste sur l'urgence d'adopter de nouvelles approches, rappelant qu'au rythme actuel, seuls 70 % des enfants des pays à faible revenu auront achevé l'école primaire d'ici à 2030, un objectif qui aurait dû être atteint en 2015. Il rappelle que les États membres doivent faire preuve d'une volonté politique forte et fournir des stratégies, de l'innovation et des ressources pour infléchir cette tendance.
- Il met en avant la nécessité d'agir avec une conscience plus aiguë de l'urgence des mesures à prendre et de s'engager sur le long terme. En cas d'échec, ce n'est pas seulement l'éducation qui en pâtira, mais les progrès de l'ensemble des objectifs de développement.
- Il souligne qu'il incombe à l'éducation de favoriser les compétences, les attitudes et les comportements les plus favorables à une croissance durable et inclusive. En d'autres termes, il nous faut dépasser les clivages traditionnels et nouer des partenariats efficaces.

Le message du Rapport GEM 2016 est clair : la communauté mondiale doit se mobiliser de façon stratégique, en adoptant de nouvelles approches, pour affronter les défis sans précédent de l'ODD 4. Les REL, qui représentent une innovation pour partager des connaissances favorisant les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité, constituent un outil puissant à cet égard.



## **Recommandations pour intégrer les REL en soutien à l'ODD 4<sup>1</sup>**

Bien que des progrès aient été accomplis, la connaissance de l'existence des REL s'est propagée plus rapidement que leur application. Des difficultés persistent quant à leur intégration par la communauté éducative mondiale. Ces obstacles sont par exemple : (1) la capacité des utilisateurs à utiliser, réutiliser et partager les REL, (2) les barrières linguistiques et culturelles, (3) l'accès inclusif et équitable à des contenus de qualité, (4) le changement de modèle économique et (5) la création de cadres politiques favorables.

Les solutions proposées pour répondre à ces problématiques sont les suivantes :

### **1. Capacité des utilisateurs à utiliser, réutiliser et partager les REL**

Pour pouvoir utiliser les REL, les parties prenantes de l'éducation (décideurs, éducateurs, élèves, et documentalistes) doivent être capables de trouver, d'utiliser, de modifier et de partager des documents créés sous licence libre. Ainsi, des outils conviviaux de recherche et de récupération de REL s'imposent pour simplifier l'utilisation de ces dernières.

Voici des solutions proposées :

#### *Connaissances et compétences pour créer et utiliser les REL*

- (a) Renforcer les capacités des principales parties prenantes de l'éducation (enseignants, formateurs d'enseignants, responsables des politiques éducatives et documentalistes) pour les sensibiliser à la manière dont les REL peuvent améliorer l'enseignement et l'apprentissage.
- (b) Intégrer au cœur des programmes de formation initiale et continue des enseignants le renforcement systématique et permanent des capacités à trouver, modifier, créer et partager les REL. Cela comprendrait le renforcement des capacités en maîtrise du numérique pour recenser, partager et utiliser les REL. L'appui des gouvernements, des établissements d'enseignement et des syndicats d'enseignants s'avère crucial sur ce point.
- (c) Soutenir la création de REL dans différentes matières pour garantir l'élargissement de l'accès universel au savoir dans tous les domaines d'étude.

#### *Partager les REL*

- (d) Les cadres juridiques des établissements d'enseignement devraient appuyer l'élaboration et l'utilisation des REL par les enseignants.
- (e) Il faudrait mettre en place un soutien à la création de réseaux de pairs entre prestataires de services éducatifs partageant des REL (selon des catégories telles que la matière, la langue, les établissements, les régions, le niveau d'enseignement, etc.).

---

<sup>1</sup> Ces recommandations se fondent sur les conclusions issues des discussions menées en 2016-2017 lors des consultations régionales en préparation du 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL. Elles ont été synthétisées dans ce document et seront soumises à une consultation entre juin et août 2017, en amont des discussions qui auront lieu lors du 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les REL (18-20 septembre 2017, Ljubljana, Slovénie).



- (f) L'évaluation professionnelle des cadres pour les enseignants et les autres parties prenantes de l'éducation devraient reconnaître et récompenser l'utilisation, la création et le partage de REL ainsi que la participation active aux réseaux sur les REL.
- (g) Les établissements ou les enseignants devraient considérer le matériel didactique fondé sur les REL comme faisant partie intégrante du programme et non comme étant un élément périphérique.
- (h) Il faudrait proposer une fonction d'actualisation continue à 360°, non seulement pour que les créateurs de REL puissent informer les utilisateurs des mises à jour, mais aussi pour que les utilisateurs puissent proposer des mises à jour et des modifications concernant les REL.

#### *Trouver des REL*

- (i) L'indexation des REL (y compris des dépôts de REL) devrait être poursuivie pour favoriser le recensement des REL existantes.
- (j) Les dépôts de REL devraient suivre des plans d'action clairs, avec des indicateurs de performance incitant à atteindre des objectifs tels que l'accessibilité, l'interopérabilité avec d'autres dépôts, l'utilisation et la durabilité.
- (k) Il faudrait favoriser les pratiques efficaces de méta-analyse et d'exploration des données pour la récupération de REL.

## **2. Barrières linguistiques et culturelles**

Il est primordial de mettre à disposition des REL en adaptant la langue et le contenu en fonction du contexte culturel afin de favoriser leur essor à l'échelle locale. Il faut de plus aborder les questions liées au partage et à l'acceptation de connaissances issues de sources différentes afin d'encourager l'utilisation des REL au sein des systèmes éducatifs.

Voici des solutions proposées :

#### *Barrières linguistiques*

- (a) Donner aux principales parties prenantes (p. ex., enseignants et formateurs d'enseignants) les moyens de créer des REL pertinentes du point de vue culturel et linguistique ou d'élaborer des REL en langue locale (en particulier dans d'autres langues que l'anglais) ainsi que des contenus adaptés aux cultures locales.
- (b) Mettre à profit des technologies permettant de franchir la barrière des langues, telles que les systèmes de traduction en ligne.

#### *Barrières culturelles*

- (c) Les établissements et les gouvernements devraient encourager et promouvoir l'élaboration de REL tenant compte des facteurs culturels locaux.
- (d) Les établissements et les gouvernements devraient encourager et promouvoir l'élaboration de REL abordant les cultures et le patrimoine locaux.



- (e) Les établissements et les gouvernements devraient encourager et promouvoir les formations sur la contextualisation du contenu par la communauté éducative (spécialistes de la question et éditeurs de langue).
- (f) Le renforcement des capacités pour la contextualisation et l'adaptation des REL devrait être intégré systématiquement aux programmes de formation des enseignants en matière de REL.
- (g) Les établissements devraient se doter de politiques relatives aux ressources culturellement adaptées.
- (h) Il faudrait renforcer l'appui à l'élaboration collaborative de REL, qui donne la possibilité aux parties prenantes d'unir leurs efforts pour réaliser des collections numériques partagées entre plusieurs établissements d'enseignement situés dans des communautés, des villes ou des pays différents.

### **3. Accès inclusif et équitable à des contenus de qualité**

Les REL doivent être accessibles à tous les apprenants, y compris aux personnes en situation de handicap et aux personnes défavorisées. Elles doivent également s'inscrire dans un cadre qui garantisse l'égalité des genres. L'électricité et l'accès à l'Internet représentent encore un défi dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi il importe de pouvoir trouver, utiliser, modifier et partager des REL dans différents environnements de TIC, y compris à l'aide d'appareils mobiles, voire même hors ligne dans la mesure du possible. En outre, il faudrait mettre sur pied des mécanismes assurant la qualité des REL pour que celles-ci puissent être utilisées en toute confiance par la communauté éducative.

Voici des solutions proposées :

- (a) Proposer une autre façon de consulter les manuels numériques en fournissant des exemplaires imprimés.
- (b) Diffuser les REL dans des formats accessibles pour qu'elles puissent être utilisées par des personnes en situation de handicap.
- (c) Permettre la consultation des REL sur appareil mobile et concevoir des mécanismes offrant la possibilité de les modifier et de les partager grâce à ces dispositifs.
- (d) Assurer la compatibilité entre les formats (p. ex., logiciel de reconnaissance vocale) et le contexte (p. ex., langue) pour encourager la création de ressources de qualité.
- (e) Obtenir des engagements institutionnels pour assurer un accès équitable.
- (f) Collaborer avec les fournisseurs d'accès à Internet par l'entremise de partenariats public-privé pour élargir la couverture.
- (g) Mettre en place des systèmes pour contrôler la qualité des REL au moyen de l'examen par les pairs.
- (h) Intégrer les REL aux mécanismes d'assurance qualité habituellement utilisés pour l'ensemble des ressources éducatives d'un établissement.

#### **4. Changement de modèle économique**

Dans le monde entier, les avancées technologiques et la numérisation du contenu exercent une pression sur le modèle économique régissant la publication commerciale de manuels scolaire et le poussent à évoluer. Il est nécessaire de trouver des solutions innovantes et de mettre en place de nouveaux modèles économiques, afin que les intérêts de la communauté des REL comme des éditeurs scolaires soient considérés.

Voici des solutions proposées :

- (a) Définir les éléments fondamentaux du modèle économique des REL, par exemple les coûts de création des REL, la formation des formateurs, les campagnes d'information, les matériels d'enseignement et d'apprentissage en vue d'une meilleure inclusion (Braille, frais de traduction...) afin de déterminer ceux pouvant être fournis gratuitement et ceux pouvant être utilisés pour financer les REL à destination des apprenants.
- (b) Favoriser les modèles fondés sur les résultats de l'apprentissage, par exemple en dispensant gratuitement les cours mais en faisant payer le certificat attestant de leur suivi.
- (c) Proposer des consultations et des services payants pour couvrir les dépenses liées à l'élaboration de REL.
- (d) Facturer les exemplaires imprimés des REL, mettre des publicités rémunérées et utiliser toute autre source de revenus pour soutenir l'enseignement fondé sur les REL.
- (e) Encourager et faciliter la mise en place d'un modèle de collaboration entre pairs pour l'élaboration de REL.
- (f) Inciter les éditeurs à publier des contenus éducatifs sous licence libre dans le cadre des activités de responsabilité sociale des entreprises.
- (g) Lors de la révision ou de l'élaboration de manuels scolaires, demander à ce que l'ensemble des contenus financés par des fonds publics soient publiés sous licence libre, encourageant ainsi la participation commerciale aux appels d'offres pour la publication sous licence libre.
- (h) Récompenser et motiver les enseignants qui créent et révisent des contenus grâce à des modèles économiques libres adoptés par les établissements.

#### **5. Création de cadres politiques favorables**

Pour généraliser les REL, il est primordial de formuler, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques favorisant des pratiques efficaces en matière de REL. À cet égard, il est plus probable que les flux de financement découlent de l'adoption de directives ; les politiques peuvent être appliquées à l'aide d'approches tant ascendantes que descendantes.

Voici des solutions proposées :

- (a) L'élaboration d'initiatives politiques au sein des gouvernements et des établissements facilitera l'intégration des REL. De plus, les mesures relatives aux REL décidées au niveau gouvernemental favoriseront et étayeront celles décidées au niveau institutionnel.
- (b) Il faudrait mettre en place des politiques appuyant des actions de sensibilisation aux avantages offerts par les REL, financer des recherches fondées sur des données



probantes, prendre des mesures incitant à suivre les bonnes pratiques et promouvoir les stratégies et pratiques soutenant l'utilisation des REL par la communauté éducative.

- (c) Pour faire en sorte que les parties prenantes se conforment aux orientations politiques, des montants discrétionnaires pourraient encourager le corps enseignant à publier dans des dépôts de REL.
- (d) Les documents énonçant la vision et la mission des gouvernements et des établissements devraient intégrer des déclarations relatives aux REL.
- (e) Les politiques pourraient acquérir une nature stratégique en démontrant comment les REL correspondent et profitent aux autres priorités, partenariats et engagements en matière de développement, y compris au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- (f) Les recherches qui prouvent les économies réalisées grâce aux REL, notamment les analyses comparatives des coûts et des réussites dans d'autres contextes, peuvent s'avérer utiles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées aux REL.
- (g) Les politiques qui se servent du langage courant et des expériences concrètes peuvent permettre d'améliorer la compréhension et les résultats de la mise en œuvre.
- (h) Les mécanismes de vérification et d'audit ainsi que les cadres d'évaluation des politiques représentent des outils cruciaux pour suivre et affiner la mise en œuvre des REL.
- (i) À l'instar des publications et du partage de recherches, les politiques qui reconnaissent la part jouée par les REL dans la production de connaissances incitent fortement les établissements à adopter les REL.
- (j) Les gouvernements devraient disposer de politiques régissant l'utilisation de fonds publics en faveur des REL.

### **Conclusion**

Les REL offrent de nouvelles possibilités d'améliorer les résultats scolaires, de réduire les coûts, de contribuer à un partage efficace et de perfectionner la qualité de l'enseignement. Tous ces éléments sont indispensables pour appuyer la réalisation de l'ODD 4. Lorsqu'elles sont ancrées au cœur des systèmes éducatifs, les REL représentent un moyen innovant et économique d'atteindre les cibles de l'ODD 4 pour assurer une éducation de qualité en accordant la priorité aux questions majeures que représentent l'accès, l'équité et l'inclusion.

